

Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen EKFF  
Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF  
Commissione federale di coordinamento per le questioni familiari COFF  
Cumissiun federala da coordinaziun per las dumondas famigliaras CUFF



# Rapport d'activité 2002

© 2003 Commission fédérale de coordination  
pour les questions familiales (COFF), Berne

Informations:

Isabelle Villard

Ruth Calderón-Grossenbacher, COFF, Berne

Commission fédérale de coordination pour les  
questions familiales (COFF)

Office fédérale des assurances sociales

Centrale pour les questions familiales

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

Tél. 031 324 06 56

Fax 031 324 06 75

[www.coff-ekff.ch](http://www.coff-ekff.ch)

## Tables des matières

<b>I</b>	<b>Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2002</b> .....	<b>2</b>
1	Séances plénières .....	2
2	Points essentiels.....	3
2.1	Compensation des charges et des prestations familiales .....	3
2.2	Familles et migration.....	5
2.3	Qualité de l'accueil de jour des enfants .....	7
2.4	Concilier vie familiale et vie professionnelle.....	7
2.5	Fondements de la politique familiale .....	8
2.6	Recherche .....	8
3	Procédures de consultation .....	9
4	Relations publiques .....	9
4.1	2 <sup>ème</sup> Colloque de la COFF réunissant des représentants d'organismes cantonaux, communaux et d'organisations chargés de questions familiales – 12 mars 2002, Berne .....	9
4.2	2 <sup>ème</sup> Forum Questions familiales de la série « Tâches, prestations et ressources des familles » - 11 septembre 2002, Soleure .....	10
4.3	Prises de position publiques et communiqués de presse .....	10
4.4	Contacts avec des services de l'administration et le public .....	11
5	Perspectives pour l'année 2003 .....	12
<b>II</b>	<b>Annexes</b> .....	<b>13</b>
1	Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) 2002.....	13
2	Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (Etat le 4 février 2002) .....	14
3	Publications .....	16

## I Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2002

L'année 2002 a été marquée par une présence importante de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) sur la scène politique et auprès des médias. En regroupant - sous le nom de « Perspective – Politique familiale » - des organisations de politique sociale autour d'une position commune de politique familiale, la COFF s'est à nouveau engagée publiquement pour des réformes efficaces de la compensation des charges et des prestations familiales.

Avec sa publication « Familles et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales » la COFF a voulu sensibiliser les médias et le public concerné par les questions familiales aux enjeux politiques liés aux rapports entre famille et migration.

En organisant deux colloques d'envergure nationale, au printemps sur la qualité de l'accueil de jour des enfants et en automne sur les prestations fournies par les familles, la COFF a offert une plate-forme d'échange pour les spécialistes chargés des questions familiales et de la recherche sur les familles.

Kathie Wiederkehr, une des pionnières de la COFF, a renoncé à sa charge de présidente de la Fédération suisse pour la formation des parents et a donné en même temps sa démission de la COFF pour la fin du mois d'avril 2002. Le poste vacant a été repourvu avec la nomination, en juin 2002, de Christine Luchsinger, Amt für Jugend- und Berufsberatung, canton de Zurich.

### 1 Séances plénières

Dans le cadre de ses cinq séances plénières annuelles (22 février, 12 avril, 25 juin, 22-23 août et 26 novembre) la COFF a traité en priorité les points suivants:

- le thème "familles et migration";
- le thème "concilier vie familiale et vie professionnelle";
- le colloque de la COFF réunissant des représentants des cantons, des communes et d'organisations, centré en 2002 sur le thème de la qualité de l'accueil de jour;
- le Forum Questions familiales axé sur la recherche sur les prestations des familles;
- les dossiers de politique familiale actuels au niveau fédéral et le lobbying avec d'autres organisations nationales;
- le « Rapport sur les familles » au niveau fédéral;
- le PNR 52 « L'Enfance, la jeunesse et les relations entre les générations dans une société en mutation ».

## 2 Points essentiels

### 2.1 Compensation des charges et des prestations familiales

Engagée depuis deux ans en faveur d'une meilleure compensation des charges et des prestations familiales, la COFF a pris l'initiative de rassembler d'autres organisations nationales travaillant sur la même thématique afin d'unifier les positions, prévoir et coordonner des actions communes.

Une première séance au mois de janvier a permis de réunir les représentants de Pro Familia, pro jeunesse, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), l'Initiative des villes "Pour l'amélioration de la protection sociale", la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et de la COFF et de décider d'élaborer une position commune.

Le président a préparé une position de politique familiale qui a été soumise à l'approbation de la COFF, avant d'être présentée aux organisations et discutée dans le cadre d'une deuxième séance. En même temps, afin d'éclaircir un certain nombre de points concernant le financement et la mise en place d'un système de prestations complémentaires pour les parents au niveau suisse, il a été décidé de demander une expertise au bureau d'études BASS. De même, une analyse juridique, financière et politique du système actuel des allocations familiales et une évaluation de la mise en place d'un système fédéral ont été demandées par la COFF à Monsieur Gerhard Hauser, avocat.

La position de la CDAS en matière de politique familiale n'étant pas encore mûre, celle-ci a dû informer les autres organisations qu'elle ne pouvait pas soutenir leur position commune, mais qu'elle souhaitait néanmoins continuer à participer à la réflexion.

La COFF, Pro Familia, pro jeunesse, la CSIAS et l'Initiative des villes se sont mises d'accord sur une position finale lors de leur troisième séance et se sont dotées d'une appellation pour se présenter auprès du public: « Perspective – Politique familiale ».

Les thèses de la Perspective – Politique familiale peuvent se résumer ainsi:

- en matière d'imposition des familles, la Perspective – Politique familiale se déclare favorable au splitting familial, à ses yeux le seul modèle qui prenne en considération une conception moderne de la famille et qui offre un appui ciblé aux ménages avec enfants;
- la Perspective – Politique familiale est favorable à une réforme radicale du système d'allocations pour enfants. Les dispositions cantonales en vigueur ne répondant plus aux exigences de notre époque, elle souhaite une solution de droit fédéral exhaustive prévoyant des allocations uniformes pour tous les enfants, d'au moins 200 francs ou 250 francs pour les enfants en formation;
- la Perspective – Politique familiale soutient la réalisation rapide d'un congé-maternité au sens de l'initiative parlementaire Triponez;

- la Perspective – Politique familiale soutient les initiatives parlementaires Fehr et Meier-Schatz pour l'introduction au niveau fédéral de prestations complémentaires pour les familles à faibles revenus, selon le " modèle tessinois ".

Le 20 août 2002 la Perspective – Politique familiale, avec des représentants de chaque organisation, a présenté sa position<sup>1</sup>, ainsi que les deux expertises<sup>2</sup>, aux médias. La conférence a donné lieu à un large écho médiatique (revue de presse à disposition) et à des réactions ponctuelles. La position et les expertises ont été diffusées en particulier auprès des parlementaires, d'organisations et des services cantonaux chargés de questions familiales.

La position commune a permis à la Perspective – Politique familiale de s'engager, sur l'initiative de la COFF, auprès des parlementaires en vue des débats aux Chambres fédérales sur les dossiers suivants:

- Incitation financière pour la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial. Lettre au Conseil national le 15 avril 2002 et au Conseil des Etats le 17 juin 2002 (Iv. pa. Fehr);
- Train de mesures fiscales 2001. Imposition des familles. Lettre au Conseil des Etats le 16 septembre 2002: soutien des propositions de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) en faveur de l'imposition individuelle, compte tenu de la situation politique;
- Projet de loi pour un congé de maternité payé, révision de la loi sur les allocations pour perte de gain (Iv. pa. Triponez). Lettre au Conseil national le 2 décembre 2002 pour soutenir cette variante minimale et étendre le champ d'application aux parents adoptifs.

Le président de la COFF a été invité auprès de la sous-commission de politique familiale de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national en date du 6 juin 2002 pour présenter la position de la COFF, voire de la Perspective – Politique familiale, en matière de prestations complémentaires aux parents. L'étude du bureau BASS sur un système des prestations complémentaires en faveur des familles à l'échelle suisse a été mise à disposition des membres de la sous-commission.

La Perspective – Politique familiale a l'intention de poursuivre ses activités communes en 2003.

---

<sup>1</sup> Perspective - Politique familiale, Reconnaître les prestations de toutes les familles, Berne, 2002

<sup>2</sup> Hauser-Schönbächler Gerhard, Allocations familiales en Suisse. Etude menée dans la perspective d'une refonte du système, sur mandat de la COFF, Berne, 2002  
Hüttner Eveline, Bauer Tobias, A propos d'un système de prestations complémentaires en faveur des familles à l'échelle suisse. Rapport à l'attention de la COFF, Berne, 2002

## 2.2 Familles et migration

Faisant suite à l'état des lieux sur la situation des familles migrantes auquel elle a procédé lors de sa retraite des 21-22 août 2001, la COFF a décidé de publier une brochure sur la base des contributions présentées à cette occasion. Des mandats externes ont été attribués pour l'élaboration des deux premiers chapitres. Les trois autres ont été rédigés par des représentants de la COFF.

La publication<sup>3</sup> est sortie de presse en décembre 2002. Elle se compose des parties suivantes:

- I. **Familles et migration, familles en migration** (Résultats sociodémographiques), par Philippe Wanner et Rosita Fibbi, Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population. Sur la base de données sociodémographiques, les auteurs mettent en évidence les interactions entre migration et famille dans les différentes étapes du processus migratoire. Les modes de vie des familles migrantes sont étudiés en se référant à l'intégration et à l'adaptation culturelle. migratoire. Les modes de vie des familles migrantes sont étudiés en se référant à l'intégration et à l'adaptation culturelle.
- II. **Les familles migrantes en situation précaire au regard du droit des étrangers**, par Marc Spescha. L'auteur analyse la situation en droit des étrangers des familles immigrées en Suisse dont des membres ne bénéficient pas de la citoyenneté helvétique. Il met en évidence la précarité de leur statut, parfois malgré des années de résidence en Suisse et une intégration réussie.
- III. **La situation psychosociale des familles migrantes**, par Andrea Lanfranchi, membre de la COFF. L'étude montre qu'une amélioration de la situation psychosociale des familles migrantes va de pair avec leur intégration et avec des investissements en matière de politique familiale dans le domaine de la santé, du social et de la formation. Il souligne aussi que la majorité des migrants se sont intégrés sans grandes difficultés à différents niveaux de la société suisse grâce aux potentiels particuliers dont ils disposent, notamment la solidarité au sein de la famille.
- IV. **Offres de consultation destinées aux familles migrantes**, par Ruth Calderón-Grossenbacher, coresponsable du secrétariat de la COFF. Une analyse de projets concrets destinés aux familles migrantes et des expériences faites dans ce domaine parvient au constat suivant: lorsque les offres de consultation destinées aux familles migrantes tiennent compte des ressources des groupes cibles, l'on parvient à renforcer et à promouvoir l'autonomie et les capacités personnelles d'intégration.
- V. **Conclusions et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales**. La COFF a consacré sa retraite 2002 à l'analyse des études effectuées et à l'élaboration de recommandations, sur la base d'un texte élaboré par son président. Elle est parvenue aux **constats** suivants:

- les conditions d'existence des familles migrantes varient grandement;

<sup>3</sup> Familles et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales. Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2002

- la migration est un processus de transformation complexe qui s'inscrit dans la durée et peut s'accompagner de stratégies extrêmement variées pour surmonter les difficultés;
- les familles migrantes disposent de leurs propres ressources, représentent un important potentiel d'innovation pour la société d'accueil et apportent des contributions aussi substantielles que variées;
- les familles étrangères sont à de nombreux égards nettement plus défavorisées que les familles indigènes, leurs conditions de vie et de travail sont souvent plus précaires;
- une partie des familles migrantes souffrent parce que leur statut est précaire du point de vue du droit des étrangers. Les pratiques des polices cantonales des étrangers varient grandement et entraînent des inégalités de traitement.

Sur la base de ces constats, la COFF a élaboré des **recommandations** pour les politiques et la recherche. La COFF:

- invite les autorités fédérales à développer une **politique d'information active**, qui transmette une image des migrants vivant en Suisse correspondant mieux à la réalité, mettant en évidence la grande diversité des situations des familles migrantes et leurs efforts d'intégration. La compréhension mutuelle entre indigènes et étrangers en sortira renforcée;
- recommande à la recherche d'accorder à l'avenir **davantage d'attention au rôle des familles** dans le processus migratoire;
- se félicite des crédits octroyés par le Conseil fédéral en 2001 pour promouvoir et soutenir des projets d'intégration. Elle souhaite néanmoins que les aides financières soutiennent également les **activités existantes** proposées par les **organisations de migrants** et que les projets d'intégration mettent à l'avenir davantage à profit les **ressources des familles** migrantes;
- estime qu'une sécurité et une **protection juridiques adéquates** sont des conditions déterminantes d'une intégration réussie. Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle loi sur les étrangers, elle s'engage en faveur d'une meilleure réglementation dans le domaine du regroupement familial et d'une protection juridique accrue face aux aléas de l'existence. Elle salue l'intention du Conseil fédéral de faciliter la **naturalisation** des jeunes étrangers de la deuxième génération qui ont grandi en Suisse et d'accorder d'office à la naissance la citoyenneté suisse aux enfants de la troisième génération;
- estime que les **prestations des services publics** dans les domaines de la santé, du social et de la formation doivent être analysées, afin d'examiner si elles tiennent suffisamment compte des **besoins des migrants**, en fonction des phases de vie spécifiques. Elle encourage l'acquisition de compétences transculturelles par les collaborateurs des services publics, en particulier par les enseignants, les psychologues scolaires et les conseillers en orientation professionnelle;
- confirme ses propositions pour **réformer la compensation des charges et des prestations familiales**. Toutes les mesures permettant de prévenir la pauvreté des familles, d'améliorer leur situation et de mieux concilier travail et vie de famille sont également très importantes pour l'intégration des familles migrantes.



Le 17 décembre 2002, une conférence de presse en présence des auteurs de la brochure a été organisée à Berne. L'écho médiatique a été très important (une revue de presse est à disposition), la publication a fait l'objet d'une forte demande et a été très appréciée par les spécialistes. La COFF l'a diffusée auprès des parlementaires, des organisations faïtières et des services cantonaux chargés de questions familiales et d'intégration.

La COFF a décidé de consacrer son prochain colloque réunissant des représentants des communes, des cantons et d'organisations au thème familles et migration. Un projet de programme a été discuté lors des dernières séances plénières de l'année.

### **2.3 Qualité de l'accueil de jour des enfants**

En relation avec son 2<sup>ème</sup> colloque annuel du 12 mars 2002 consacré à la qualité de l'accueil de jour des enfants et avec la discussion avec les médias organisée le même jour, la COFF a approuvé une position préparée par Heidi Simoni, membre de la COFF.

La COFF considère le développement de l'offre en matière de garde extra familiale des enfants comme un élément très important d'une politique familiale moderne. Elle soutient en ce sens une réalisation rapide de l'initiative parlementaire Fehr concernant une aide financière pour la création de places d'accueil pour enfants. Elle considère l'accueil extra familial comme un atout pour les enfants; car il facilite l'intégration et l'ancrage social, en particulier lorsque les enfants sont issus de familles peu nombreuses ou de familles connaissant des problèmes psychosociaux.

La COFF estime qu'il est du devoir des pouvoirs publics de mettre à disposition une offre de lieux d'accueil variée et en nombre suffisant, afin de garantir une solution optimale dans chaque cas. Une tâche impérative de politique sociale est cependant aussi de garantir et de promouvoir la qualité socio-pédagogique des différents types d'accueil. La société du futur se construit en effet sur les conditions de développement de nos enfants.

### **2.4 Concilier vie familiale et vie professionnelle**

Un groupe de travail interne à la COFF a procédé à des travaux préliminaires concernant un projet ayant pour thème « concilier famille et travail ». Il a attribué un mandat au Bureau de consultation sur les tâches familiales et l'activité lucrative pour les hommes et les femmes «und...» pour l'élaboration de thèses sur la manière dont les pères et les mères peuvent combiner vie familiale et vie professionnelle. Ces travaux ont permis au groupe de thématiser ces questions en séance plénière de la Commission.

Il a été décidé de consacrer la retraite 2003 à une approche globale de la thématique «concilier vie familiale et vie professionnelle», en portant une attention particulière sur deux thèmes: flexibilité du temps de travail et du temps consacré à la famille; harmonisation des divers plans horaires.

Des échanges sur la thématique se sont également tenus entre des représentants du Bureau fédéral de l'égalité, de la Commission pour les questions féminines, de la Centrale pour les questions familiales et de la COFF.

## **2.5 Fondements de la politique familiale**

En lien avec la préparation du Forum Questions familiales (voir point 4.2), la Commission s'est penchée sur un texte de Kurt Lüscher, membre de la COFF, concernant les fondements de la politique familiale. Il est prévu d'y revenir au début de l'année 2003, afin d'en discuter les implications pour la Commission.

## **2.6 Recherche**

### **2.6.1 Rapport sur les familles**

La Commission a été informée régulièrement de l'avancée du projet de rapport sur les familles (recommandation Stadler) élaboré par le Département fédéral de l'intérieur DFI. Lors de la séance d'été, Joana Guldemann, cheffe de projet à l'OFAS, a présenté l'état des travaux aux membres.

LA COFF a informé en mars le DFI de sa satisfaction quant à sa demande de pouvoir exercer un rôle indépendant dans le cadre du rapport (élaboration de recommandations indépendantes) et de mettre en place une structure appropriée à la réalisation de ce dernier. Elle a en même temps exprimé ses réserves sur la conception du rapport.

### **2.6.2 PNR 52: « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation »**

La COFF a salué, auprès du comité de direction, la mise en place du programme national de recherche sur l'enfance, la jeunesse et les relations entre générations, qui devrait permettre de combler des lacunes importantes dans la recherche. Elle lui a également fait part de suggestions pour une réalisation efficace du programme, ainsi que de son souhait qu'il soit tenu compte de la perspective des enfants lors de l'évaluation des esquisses.

Au mois de juin, une séance d'échange et d'information entre des représentants du comité de direction du programme et de la COFF a permis d'envisager, entre autres, des possibilités de collaboration future en matière de mise en œuvre. D'autre part, le comité a été invité à informer la COFF sur les projets acceptés, lors d'une séance plénière en 2003.

### **2.6.3 Etude « La couverture du minimum vital dans le fédéralisme de la Suisse »**

A la demande de la CSIAS, une représentante de la COFF, Katrin Buchmann, a participé au groupe d'accompagnement du projet de recherche de la CSIAS « La couverture du minimum vital dans le fédéralisme de la Suisse », qui s'est réuni trois fois. Les résultats de la recherche seront présentés à la COFF dans le cadre d'une séance plénière en 2003.

## **3 Procédures de consultation**

En 2002, la COFF a pris part à deux procédures de consultation fédérales, en se concentrant sur les aspects touchant les familles<sup>4</sup>:

- Avant-projet de loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (janvier 2002);
- Loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (février 2002).

## **4 Relations publiques**

### **4.1 2<sup>ème</sup> Colloque de la COFF réunissant des représentants d'organismes cantonaux, communaux et d'organisations chargés de questions familiales – 12 mars 2002, Berne**

La COFF a consacré son colloque annuel réunissant des représentants des cantons, des communes et d'organisations à la qualité de l'accueil de jour des enfants:

*"L'insuffisance de l'offre de services de garde extra familiale des enfants est devenue un thème très porteur, au carrefour des responsabilités familiale et étatique. Lorsqu'on discute de solutions pour une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, on touche surtout aux questions structurelles et d'organisation à propos des lieux d'accueil pour enfants. La société du futur se construit cependant sur les conditions de développement de nos enfants, donc en premier lieu sur la qualité de la garde et des liens sociaux au quotidien et dans la durée. Ces critères doivent trouver une place centrale dans la discussion sur les contributions des familles, de l'Etat et de l'économie en matière de garde des enfants. " (extrait du programme)*

Le thème a suscité un grand intérêt et les participants, en provenance de la Suisse entière, ont été nombreux (nombre de places limité à 140). L'évaluation du colloque a montré que dans l'ensemble les participants ont été très satisfaits de la qualité de la journée et de son organisation.

---

<sup>4</sup> Les prises de position de la COFF peuvent être commandées auprès de son secrétariat.

#### **4.2 2<sup>ème</sup> Forum Questions familiales de la série « Tâches, prestations et ressources des familles » - 11 septembre 2002, Soleure**

Le « Forum Questions familiales » de la COFF a offert une plate-forme d'échange entre recherche et pratique. Le premier Forum, en 2001, avait mis l'accent sur "Les prestations des familles". La réflexion sur le thème général "Tâches, prestations et ressources des familles" s'est poursuivie cette année sous le titre: « Tâches et prestations des familles durant le cycle de vie ». Au premier plan de ce Forum étaient inscrites les tâches et les prestations accomplies par les familles et en leur sein dans des phases moyennes et tardives du cycle de vie familiale, ainsi que dans des conditions de vie particulières. Un exposé d'ensemble a permis de développer la thématique. Dans les groupes de travail, des résultats de projets de recherche ont été présentés. Les discussions au plénum et dans les groupes de travail ont permis de faire le lien avec la politique familiale.

Suite à ces deux journées (voir points 4.1 et 4.2), la COFF a pris la décision suivante: compte tenu des ressources disponibles et du fait que les deux colloques annuels tendent dans les faits à toucher le même public, la COFF n'organisera plus qu'un seul colloque par année. Celui-ci, sera ouvert à toutes les personnes intéressées, mais destiné en priorité aux spécialistes chargés des questions familiales auprès de commissions, des cantons, des communes et d'organisations nationales ou suprarégionales. Une participation aux frais sera demandée. Ce colloque, qui devrait avoir lieu chaque année au mois de juin, portera le nom de Forum Questions familiales 200x. Le thème pour l'année 2003 a déjà été fixé: « Familles et migration ».

#### **4.3 Prises de position publiques et communiqués de presse**

La COFF a organisé trois rencontres avec les médias en 2002:

- **Discussion avec les médias: « Qualité de la garde extra familiale des enfants et agenda 2002 de politique familiale », 12 mars 2002**  
Parallèlement au colloque du 12 mars 2002 (voir point 4.1), la COFF a invité les médias à une discussion. L'objectif était de présenter les activités de la COFF, de sensibiliser les journalistes aux questions de politique familiale et d'offrir un échange sur les dossiers actuels en la matière. Une position sur la qualité de la garde des enfants a également été présentée. Malgré la session parlementaire en cours, les médias ont répondu présent, en particulier les télévisions et radios nationales. Toutefois, le concept mis en place a été interprété par les journalistes plutôt comme une conférence de presse que comme une discussion ouverte. C'est pour cela que la COFF pense à l'avenir ne plus répéter l'exercice sous cette forme, mais se concentrer sur les conférences de presse en relation avec un thème concret.
- **Perspective – Politique familiale: « Reconnaître les prestations de toutes les familles », 20 août 2002** (voir point 2.1)
- **« Familles et migration: La COFF prend position sur la situation des familles migrantes en Suisse », 17 décembre 2002** (voir point 2.2.)

Le président et des membres de la COFF se sont exprimés en public sur des thèmes centraux de politique familiale lors d'interviews, dans des rubriques journalistiques et dans des exposés à l'occasion de diverses **manifestations**, entre autres:

- 19 septembre 2002 - Assemblée annuelle de la CDAS, Bâle, présentation de la position de la Perspective – Politique familiale;
- 1<sup>er</sup> octobre 2002 - « Concilier travail et vie familiale: quel rôle pour la politique sociale? », colloque, Université de Fribourg;
- 15 octobre 2002 - « Familienpolitik wohin? », Hochschule für Wirtschaft, Table ronde, Lucerne.

La COFF a publié trois **communiqués de presse** en 2002:

- 12 mars 2002 – « Mettre à disposition des lieux d'accueil pour enfants et en garantir la qualité est un devoir de politique sociale »;
- 20 août 2002 – « Perspectives pour une politique familiale d'avenir »;
- 17 décembre 2002 – « Les familles migrantes: un enjeu de taille pour la future politique en matière de migration et d'intégration ».

La COFF a également pris position sur d'autres questions d'actualité:

- la COFF a soutenu auprès du Conseil des Etats la motion Janiak en faveur d'une **loi-cadre pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse**. Courrier du 17 juin 2002;
- Anna Liechti, membre de la COFF, a réalisé une petite enquête auprès de professionnels sur le **syndrome des bébés secoués** et en a présenté les résultats au plénum de la COFF. Une position officielle a été élaborée. La COFF n'assume pas de rôle de coordination dans ce domaine, mais peut cependant soutenir idéalement les institutions concernées. Un article a été publié dans une revue spécialisée.

#### 4.4 Contacts avec des services de l'administration et le public

Le secrétariat de la COFF a traité de nombreuses demandes d'information ou de documentation provenant de services spécialisés, de journalistes ou d'étudiants. Il a participé à des échanges réguliers entre le Service de la jeunesse de l'Office fédéral de la culture, le secrétariat de la Commission fédérale de la jeunesse et la Centrale pour les questions familiales de l'OFAS. De même, une délégation de la COFF a rencontré des représentants du Bureau de l'égalité, de la Commission fédérale pour les questions féminines et de la Centrale pour les questions familiales. Le secrétariat de la COFF prend en outre part tous les six mois à une rencontre d'échange entre les secrétariats d'autres commissions fédérales au sein du Département fédéral de l'intérieur. Il maintient aussi des contacts réguliers avec le secrétariat du Conseil suisse des aînés.

Le secrétariat a représenté la Commission aux séances d'échanges et d'information entre les organisations sur la mise en oeuvre de la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant, organisées par le Département fédéral de l'intérieur.

Le secrétariat a aussi rencontré, à leur demande, les responsables du Projet « Santé psychique » de l'Office fédéral de la santé publique pour un échange de vues. A cette occasion, des représentants de la COFF ont été invités à participer à une journée consacrée au thème santé psychique des enfants et des jeunes qui se tiendra le 20 février 2003.

## **5 Perspectives pour l'année 2003**

En 2003, la COFF poursuivra son action sur les thèmes prioritaires suivants:

- "familles et migration", en organisant son prochain Forum Questions familiales 2003 autour de cette thématique;
- "promouvoir une meilleure compensation des charges et des prestations familiales", en partenariat avec les organisations réunies sous le nom de « Perspective – Politique familiale »;
- "concilier vie familiale et vie professionnelle", en invitant des spécialistes à contribuer à la réflexion dans le cadre de sa retraite du mois de septembre;
- « Rapport sur les familles » du DFI, en prenant position et en formulant des recommandations;
- "dépliant de présentation de la COFF", publication;
- PNR 52 « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation », en poursuivant la collaboration avec le comité de direction.

La Commission devra aussi discuter de sa composition en vue de la nouvelle période administrative 2004-2007.

## II Annexes

### 1 Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) 2002

#### Président

Krummenacher, Jürg, lic. phil., Direktor der Caritas Schweiz, Luzern

#### Vice-présidente

Despland, Béatrice, lic. ès sc. de l'éduc., lic. iur., Institut de droit de la santé, Université de Neuchâtel

#### Membres

- Bovay, Marianne, lic. iur, avocate, membre de la Fédération suisse des familles monoparentales, Genève
- Buchmann, Katrin, lic. phil., Pro Senectute Schweiz, Zürich
- Buscher, Marco, lic. phil., Chef der Sektion Bevölkerungs- und Haushaltsstruktur, Bundesamt für Statistik, Neuchâtel
- Ferrari, Matteo, lic. oec. publ., Dipartimento della sanità e della socialità del Cantone Ticino, Bellinzona
- Haemmerle, Patrick, Dr. med., Kinder- und Jugendpsychiater, Leiter des Kinder- und Jugendpsychiatrischen Dienstes des Kantons Freiburg
- Herzog, Jost, Fürsprecher, Abteilungschef der Zentralstelle für Familienfragen, Bundesamt für Sozialversicherung, Bern
- Höpflinger, François, Prof. Dr. phil., Soziologisches Institut der Universität Zürich
- Huwiler, Kurt, Dr. phil., Leiter Pädagogische Angebote der Stiftung Zürcher Kinder- und Jugendheime, Zürich
- Lanfranchi, Andrea, Dr. phil, Fachpsychologe für Kinder- und Jugendpsychologie FSP, Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik, Zürich
- Liechti, Anna, lic. phil., pro juventute, Zentralsekretariat, Zürich
- Luchsinger, Christine, Dr. phil., Stv. Amtschefin, Amt für Jugend- und Berufsberatung, Bildungsdirektion des Kantons Zürich (dès le 28.06.2002)
- Lückler-Babel, Marie-Françoise, Dr. iur., Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, Genève, consultante en droits de l'enfant
- Lüscher, Kurt, Prof. em. Dr. rer. pol., Forschungsbereich „Gesellschaft und Familie“, Universität Konstanz
- Meier-Schatz, Lucrezia, Dr ès sc. pol., secrétaire générale, Pro Familia Suisse, Berne
- Simoni, Heidi, Dr. phil., Marie Meierhofer-Institut für das Kind, Zürich
- Wiederkehr, Kathie, dipl. Sozialpädagogin, Präsidentin Schweiz. Bund für Elternbildung SBE, Zürich (jusqu'au 30.04.2002)

## 2 Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (Etat le 4 février 2002)<sup>5</sup>

1. Il est décidé d'instituer une Commission de coordination pour les questions familiales en tant qu'organe consultatif du Département fédéral de l'intérieur (ci-après Département).

2. Le *mandat* de la Commission est le suivant:

- contribuer à une meilleure reconnaissance de la réalité familiale dans notre société par les services concernés et le public;
- promouvoir la mise en réseau et la coordination des travaux de recherche réalisés en Suisse sur le thème des familles, réunir les données nécessaires à la mise en évidence de lacunes dans ce domaine et élaborer des perspectives de recherche;
- analyser les résultats des travaux de recherche, en déduire des mesures, puis veiller à leur mise en oeuvre;
- servir de plaque tournante pour tous les services publics et privés intéressés en offrant des informations scientifiques et pratiques ayant trait aux questions familiales;
- veiller, en collaboration avec les organismes directement ou indirectement concernés comme des organisations, des associations, la Commission fédérale pour la jeunesse et la Commission fédérale pour les questions féminines, à ce que les mesures prises dans les domaines social, économique, culturel et environnemental préservent les intérêts des familles et ne pénalisent aucune forme de vie familiale.

3. Pour atteindre ces objectifs, les *tâches* suivantes sont attribuées à la Commission:

- Dans le cadre de sa *fonction d'information et de sensibilisation*, elle est chargée d'assurer l'accès aux informations sur les questions familiales à tous les services concernés, au public et aux médias;
- Dans le cadre de sa *fonction de coordination*, ses compétences sont les suivantes:
  - a) recenser et réunir la documentation sur les études qui traitent de ce sujet et mettre en évidence les conséquences induites par les résultats de recherches faites dans des domaines apparentés (formation, santé, sécurité sociale, urbanisation, circulation, migrations, etc.);
  - b) mettre en évidence les domaines dans lesquels la recherche est lacunaire, susciter et encourager les études visant à combler ces lacunes;
  - c) établir une liste de sujets de recherche présentant un caractère d'urgence, la tenir à jour et la transmettre aux organes compétents (Fonds national de la recherche scientifique, Conseil suisse de la science, Office fédéral de l'éducation et de la science, etc.).
- Dans le cadre de sa *fonction de réalisation*, ses compétences sont les suivantes:
  - a) encourager, soutenir et évaluer les projets-pilotes qui visent à appliquer les résultats de projets de recherche;

---

<sup>5</sup> Modifications du 4 février 2002: chiffre 2, pt. 2 et chiffre 5, 2<sup>e</sup> phrase.



- b) élaborer des concepts sur des mesures de politique familiale et rédiger des prises de position sur d'importants projets législatifs de politique familiale.
  - La Commission exécute des mandats que le Département lui a confiés, lui soumet chaque année son programme de travail et son rapport d'activité.
4. La Commission est habilitée à prendre des contacts de manière autonome avec des services de la Confédération et des cantons, des universités, des associations et des milieux intéressés.
  5. Le président/la présidente convoque les séances plénières environ quatre fois par an, en fonction du programme de travail. Les membres doivent recevoir l'invitation à la séance et l'ordre du jour deux semaines au moins avant la séance. Lors des séances, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président/la présidente tranche. Lors des séances plénières, seules les affaires figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une décision.
  6. La Commission peut instituer des groupes de travail ou des sous-commissions et confier des mandats à des tiers dans le cadre des crédits alloués. Elle peut inviter des experts à participer à ses délibérations ou organiser des hearings.
  7. La publication par la Commission de communications, rapports, recommandations et propositions est soumise à l'approbation du Département.
  8. Les débats de la Commission sont confidentiels. Les membres de la Commission ont cependant le droit d'informer les milieux qui leur sont proches sur les travaux de la Commission.
  9. Le secrétariat de la Commission est assumé par la Centrale pour les questions familiales de l'Office fédéral des assurances sociales.
  10. L'indemnisation des membres de la Commission qui ne font pas partie de l'administration fédérale est réglée par l'ordonnance du Conseil fédéral du 1er octobre 1973 (RS 172.32) sur les indemnités versées aux membres des commissions, aux experts et aux personnes chargées d'assumer un autre mandat. Les autres questions sont traitées par l'ordonnance du 2 mars 1977 réglant les fonctions de commissions extra-parlementaires, d'autorités et de délégations de la Confédération (RS 172.31).
  11. La Commission se compose de 17 membres au plus.

### 3 Publications

#### **Auswirkungen von Armut und Erwerbslosigkeit auf Familien. Gesamtstudie**

Stefan Spycher, Eva Nadai, Peter Gerber, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1997. L'étude est en trois parties: Teil 1: Literaturbericht, 220 S.; Teil 2: Datengrundlagen in der Schweiz, 146 S.; Teil 3: Literaturlisten, 38 S. (*allemand*), commande: COFF

#### **Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Un aperçu de l'état de la recherche en Suisse**

Synthèse de l'étude intégrale, Katharina Belser, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1997, 43 p. *No de commande 301.600 (français, italien ou allemand)*, commande: OFCL

#### **Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales**

Berne, 1998, 30 p. *No de commande 301.601 (français, italien ou allemand)*, commande: OFCL

#### **Les familles en mutation - Informations et données de la statistique officielle**

Werner Haug, Office fédéral de la statistique, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.) Berne, 1998, 37 p. *No de commande 301.602 (français, italien ou allemand)*, Fr. 9.50 (CD-Rom inclus), commande: OFCL

#### **Modèles de compensation des charges familiales – Une analyse chiffrée pour la Suisse**

Sur mandat de la COFF, Tobias Bauer, Elisa Streuli, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2000, 131 p. *No de commande 301.603 (français ou allemand)*, Fr. 17.-, commande: OFCL

#### **Reconnaître les prestations familiales et réduire la pauvreté des familles**

Position de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales sur le rapport "Modèles de compensation des charges familiales", Berne, 2000, 10 p. (*français, italien ou allemand*), commande: COFF

#### **Nicht-monetäre Angebote für Familien: Angebotskategorien und Empfehlungen für das weitere Vorgehen. Diskussionsgrundlage**

Sur mandat de la COFF, Hans-Martin Binder, Christine Bächtiger, Barbara Müller, Institut für Politikstudien INTERFACE, Lucerne, 2000, 39 p. (*allemand*), commande: COFF ou fichier pdf sous: [www.interface-politikstudien.ch](http://www.interface-politikstudien.ch)

#### **Position de la COFF sur la qualité de la garde extra familiale des enfants**

2<sup>ème</sup> colloque de la COFF, Berne, 12 mars 2002, 3 p. (*français, italien ou allemand*), commande: COFF

**Allocations familiales en Suisse. Etude menée dans la perspective d'une refonte du système**

Sur mandat de la COFF, Gerhard Hauser-Schönbächler, Berne, 2002, 25 p. (*français, italien ou allemand*), commande: COFF

**A propos d'un système de prestations complémentaires en faveur des familles à l'échelle suisse**

Rapport à l'attention de la COFF, Eveline Hüttner, Tobias Bauer, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2002, 34 p. (*français, italien ou allemand*), commande: COFF

**Reconnaître les prestations de toutes les familles. Position**

Perspective - Politique familiale, Berne, 2002, 7 p. (*français, italien ou allemand*), commande: COFF

**Familles et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales**

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (ed.), Berne, 2002, 128 p. *No de commande 301.604 (français, allemand ou italien), Fr. 17.50, Commande: OFCL*

**Adresses pour commander:**

**OFCL**

Office fédéral des constructions et de la logistique, Diffusion publications, 3003 Berne, tél. 031 325 50 50, fax 031 325 50 58 ou: [www.publicationsfederales.ch](http://www.publicationsfederales.ch)

**COFF**

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF, secrétariat, OFAS, Effingerstrasse 20, 3003 Berne, tél. 031 324 06 56, fax 031 324 06 75 ou: [www.coff-ekff.ch](http://www.coff-ekff.ch)